



Circulaire 8321

du 18/10/2021

COVID-19 - aération et ventilation des locaux scolaires - formulaire

Cette circulaire complète la(les) circulaire(s) : n°8077, 8212 et 8213

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 18/10/2021
Documents à renvoyer	oui, pour le 25/10/2021

Information succincte	En vue d'accompagner au mieux les écoles dans l'application des différentes recommandations en matière d'aération des locaux scolaires dans le cadre de la crise Covid-19, il est demandé aux écoles de remplir un simple formulaire électronique qui permettra d'établir un état des lieux (maximum 4 minutes).
-----------------------	--

Mots-clés	COVID-19 / organisation vie scolaire / aération et ventilation / infrastructure
-----------	---

<u>Remarque</u>	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires
-----------------	--

Établissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)
Ens. officiel subventionné	
Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants : <ul style="list-style-type: none">Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMSLes pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)
Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution : <ul style="list-style-type: none">Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zoneLes organisations syndicalesLes organisations représentatives des associations de parents

Signataire(s)

Madame la Ministre Caroline DESIR

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
	DGEO	0800/20.000 info.dgeo@cfwb.be

Madame, Monsieur,

Comme je l'ai déjà souligné dans mes différentes circulaires concernant l'organisation de la vie scolaire en période de crise sanitaire, l'aération et la ventilation sont des moyens essentiels pour réduire le risque de contamination par l'aérosol COVID-19.

En vue de vous aider à aérer au mieux les locaux scolaires et y maintenir une qualité de l'air permettant de limiter le risque de propagation du virus (autour de 900ppm), je vous avais transmis en avril dernier une circulaire 8077 basée sur les travaux et recommandations de la task force ventilation mise en place par le commissariat COVID auprès du gouvernement fédéral.

En complément de cette circulaire spécifique, nous recommandons dans nos circulaires 8212 et 8213 « *de solliciter une analyse de risques auprès du Comité pour la prévention et la Protection au travail (CPPT), ou à défaut avec le Service Interne pour la Prévention et la Protection au Travail (SIPPT), qui pourront mesurer la qualité de l'air dans les locaux et proposer, le cas échéant, des protocoles d'aération plus stricts, adaptés à la configuration observée dans l'école, voire la pose d'un détecteur de CO2 dans certains locaux* ».

La conférence interministérielle de la Santé (CIM Santé) a demandé au commissariat COVID et aux Ministres de l'Enseignement de continuer leurs travaux en vue d'améliorer encore l'aspect aération dans les écoles.

A cet effet, afin de voir ce qui a déjà été entrepris ou mis en œuvre dans votre établissement, nous vous demandons aujourd'hui de remplir le formulaire suivant : https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=0rVWFO7QJUKRD7U-PzG21gR_VIZ7K2hCniHzw8rBJ69UMDIyNUExRzZXUEdQR0IDUEs0SVBmUUVIRMS4u

Nous savons que votre temps est précieux, aussi ce formulaire ne prendra que 4 minutes à remplir et ne contient que des questions simples qui ne nécessitent pas de recherches ou de travail additionnel. Pouvez-vous répondre à ce formulaire avant ce lundi 25 octobre 2021 ?

Ce formulaire nous permettra de faire le point sur l'application des circulaires précitées et déterminer, au besoin, les endroits où des recommandations individualisées seraient souhaitables. L'idée est de vous accompagner au mieux dans l'application des différentes recommandations en matière d'aération qui constituent un rempart efficace et souvent simple pour protéger les élèves et les membres du personnel.

Caroline DESIR